

Mission Permanente de la République
de Côte d'Ivoire à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

107^{ème} session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

GENEVE, DU 05 AU 08 DECEMBRE 2016

Orateur : SEM. Kouadio ADJOUMANI, Ambassadeur, Représentant
Permanent de la Côte d'Ivoire à Genève

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres, vous félicite pour votre brillante élection ainsi que les membres du bureau. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions respectives.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Ghana au nom du Groupe africain et remercie le Directeur Général de l'OIM, Monsieur William Lacy Swing, pour son rapport exhaustif qui permet d'avoir un large aperçu de la mobilité humaine à travers le monde.

La Côte d'Ivoire note avec satisfaction les nombreuses activités menées par l'OIM dans le cadre de son mandat et voudrait, à ce titre, féliciter le Directeur général ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs pour les innombrables efforts déployés en vue du bien-être des migrants, et ce en dépit du contexte actuel caractérisé par une multitude de crises humanitaires. Nous encourageons l'OIM à poursuivre ses actions dans ce sens, en vue de l'amélioration significative de la perception et des conditions de vie des migrants.

Monsieur le Président,

L'ampleur du phénomène migratoire constatée cette dernière décennie ainsi que les nombreuses pertes en vies humaines, notamment lors de la traversée de la Méditerranée, constituent un sujet de préoccupation majeure pour mon pays. C'est dire que les tragédies vécues par les migrants doivent nous interpeller, comme le disait si bien SEM. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Sommet de la Valette sur la migration, tenu les 11 et 12 novembre 2015, sur l'impérieuse nécessité de trouver une réponse mondiale, viable et durable pour assurer une meilleure gouvernance de cette question.

En effet, aucune entité ne peut prétendre, à elle seule, gérer de manière unilatérale les flux migratoires ; ni les Etats, ni les Organisations internationales.

C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire salue l'adhésion de l'OIM au système des Nations Unies, le 19 septembre 2016. Pour ma délégation, la consécration de ce partenariat constitue une étape importante dans l'émergence d'un système efficient de gouvernance des migrations.

A cet égard, mon pays réitère au Directeur Général toutes ses félicitations pour tous les inlassables efforts consentis pour parvenir à cette affiliation.

Dans le même esprit, la Côte d'Ivoire se félicite de la tenue du Sommet de haut niveau sur les réfugiés et les migrants, le 19 septembre dernier, à New York, et appelle la Communauté internationale à une mise en oeuvre effective des conclusions de ce Sommet, notamment l'adoption du Pacte mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière.

A cette fin, mon pays plaide en faveur de la reconnaissance à l'OIM d'un rôle moteur dans le processus d'adoption de cet important instrument, qui contribuera assurément à une meilleure promotion et protection des droits des migrants ainsi qu'au renforcement de la solidarité internationale dans ce domaine.

Monsieur le Président,

En dépit de la grave décennie de crise qu'elle a connue, la Côte d'Ivoire continue d'accueillir sur son territoire un grand nombre de migrants estimé à environ 25% de la population totale. Pour ces personnes, mon pays continuera d'être cette terre d'accueil, conformément aux engagements auxquels il a souscrit.

S'agissant de la diaspora ivoirienne, il convient de noter que nos compatriotes à travers le monde sont estimés à quelque 1.240.000 individus, soit environ 5,4% de notre population. Aussi, conscient du rôle essentiel et indéniable des migrants dans le développement de leur pays d'origine, le Gouvernement ivoirien met-il tout en oeuvre pour la prise en compte de leurs préoccupations, notamment à travers la décision de mise en place d'un fonds d'investissement, dans le but de faciliter les investissements de ces compatriotes.

A cet égard, ma délégation adresse à l'OIM la profonde gratitude du Gouvernement ivoirien pour le financement du projet dénommé « Développer un Outil en ligne pour dresser la carte de la Diaspora Ivoirienne », dans le cadre du Fonds de l'OIM pour le Développement.

Monsieur le Président,

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer son attachement aux principes humanitaires notamment le non refoulement, la solidarité, le partenariat et la responsabilité partagée.

Pour ma délégation, l'appropriation de ces valeurs permettra sans conteste de sauver des vies et de déployer tous les moyens nécessaires pour secourir et protéger les migrants dont la vie est menacée.

C'est en effet ensemble, dans la solidarité, que nous relèverons les innombrables défis migratoires qui se présentent à notre monde.

Je vous remercie.